GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS
SANS SÉLECTION DU LOCATAIRE

Offre starter

Ce n’est pas parce que vous débutez, que vous ne pouvez pas assurer.



ODEALIM

Le spécialiste de l’assurance immobilière
qui met de la couleur dans la pierre.

Notre solution

pour sécuriser
votre **activité locative**

NOS **AVANTAGES**

> **Libre choix du locataire :**
aucun critère de solvabilité.

> **Aucun agrément à solliciter**
auprès de l'assureur.

> **Aucun critère d'éligibilité requis pour le candidat locataire**,
nous acceptons tous les contrats de travail.

> **Aucun refus en cas de sinistre**
pour un dossier locataire non conforme.

> **Indemnisation mensuelle**
dès le 2ème mois d'impayé.

> **Mutualisation du contrat**
avec plus de 3000 lots assurés.

NOS **SERVICES**

1 **Pas de minimum de lots** à assurer : votre contrat est mis en place dès le 1er lot assuré.

2 **Pilotage et gestion du contentieux** par nos services : vous pouvez opter pour vos propres auxiliaires de justice.

3 **Kit de communication complet** à votre disposition pour démarcher vos mandants.

NOS **GARANTIES**

	Montant de garantie	Franchise	Durée
3 garanties socles			
Impayés de loyer (quittancement jusqu'à 3 500 €)	Jusqu'à 80 000 €	Aucune	Illimitée
Détériorations immobilières	Jusqu'à 10 000 €	Aucune	
Protection juridique	Jusqu'à 4 000 €		

Accompagnement **Expertise** **Proximité régionale**

ODEALIM, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 120 649 135,00 € ayant son siège au 8 Impasse Bonne Nouvelle 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 822 532 529 et inscrite au registre des intermédiaires d'assurance de l'Orias (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance sous le numéro 24005222. Entreprise régie par le Code des assurances, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 (acpr.banque-France.fr)